



FORMULAIRE DE DEMANDE
**PERMIS DE PÊCHE
DANS LE CANTON DE GENÈVE**

Demande de permis pour l'année 20

COORDONNÉES

Ecrire en lettres MAJUSCULES :

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE (JJ/MM/AAAA) :

TÉLÉPHONE : E-MAIL :

RUE : N° :

NPA : LOCALITÉ :

PERMIS SOUHAITÉ(S)

Cocher la (ou les) cases correspondant au(x) permis désiré(s):

Votre choix	Milieu	Cat.	Validité	Tarif CHF Adulte / -16 ans
<input type="checkbox"/>	LAC LÉMAN	C*	365 jours	140.-
<input type="checkbox"/>		D*	365 jours	70.- / 35.-
<input type="checkbox"/>		E*	30 jours consécutifs	36.- / 18.-
<input type="checkbox"/>		F*	1 jour	10.-
<input type="checkbox"/>	RIVIÈRES	G	365 jours	80.- / 40.-
<input type="checkbox"/>		I	1 jour	20.-
<input type="checkbox"/>	ÉTANGS	J	365 jours	60.- / 30.-
<input type="checkbox"/>		K	1 jour	20.- / 5.-

* Adultes non-domiciliés dans le canton de Genève : + 50 %.

Domiciliés dans les cantons de Vaud, Valais ou le département de la Haute-Savoie : obligation de prendre le permis de pêche au lac dans le canton ou le département du domicile.

NB : Les permis « 1 jour » (Cat. F, I, K) peuvent être obtenus auprès de magasins d'articles de pêche ou autres enseignes agréés. Pour les adresses, consulter : www.ge.ch/c/peche



MODALITÉS

- **Si vous avez eu un permis annuel au cours de la saison de pêche précédente, vous devez obligatoirement joindre le carnet de contrôle correctement rempli.**
- Le dernier délai de restitution est fixé au 30 avril.
- Suite à l'envoi ou au dépôt de ce formulaire, vous recevez un bulletin de versement dont le récépissé, oblitéré par la poste après le paiement, fait office de permis de pêche.
- Le récépissé doit être conservé et présenté en cas de contrôle.
- Tout autre document prouvant que le paiement a été fait (confirmation de paiement émis par la banque / poste, par exemple) peut aussi être présenté.
- **Une fois le permis de pêche payé, il ne sera ni échangé ni remboursé !**
- **En cas de perte, les duplicatas des permis et des carnets de contrôle ne peuvent être obtenus qu'une seule fois pendant la période de validité du permis et moyennant le paiement d'un émolument de 40 Fr.**

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES À PRÉSENTER

Pièces à joindre, le cas échéant :

- Permis de pêche Cat. C, D, G, J (365 jours) : attestation de compétences (SaNa)
- Permis de pêche Cat. G : attestation du Service des prestations complémentaires (SPC).
- Demi-tarif : copie d'une pièce d'identité pour enfant de moins de 16 ans, révolus au 31 décembre de l'année qui précède le permis.

ENVOI OU DÉPÔT DU FORMULAIRE

Ce formulaire dûment rempli est à adresser à:

Office cantonal de l'eau
Service du Lac, de la Renaturation des cours d'eau et de la Pêche
Secteur pêche
Rue David-Dufour 5 (7^e étage)
Case postale 206
1211 Genève 8

Guichet ouvert les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h

RÉCEPTION DU/DES PERMIS

- Je souhaite recevoir mon/mes permis de pêche par voie postale.
- Je viens le(s) chercher au guichet. JOUR : / /

Lieu et date : _____

Signature : _____

Pour plus de renseignements : www.ge.ch/c/peche